

République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES
Séance du 27 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 27 juillet, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : DIAZ Marie-Chantal, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, ROCQUET Olivier, VIELLE Sylvie.

Secrétaire : MERLET Claude

Absents : FOULCHÉ Corinne, CARLES Christian, LUCENA Benvinda, FÉRAL Joffrey,

Date de convocation et affichage : 21/07//2022

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Absents : 4.

Objet : Demande d'un fonds de concours à la communauté de communes Conques-Marcillac portant sur l'opération « cœur de village ».

Délibération : 2022/027

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Conques-Marcillac et notamment des dispositions incluant la commune de Pruines, comme l'une de ses communes membres ;

Considérant que dans le cadre de l'opération « Cœur de Village » il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de Communes de Conques-Marcillac ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe. Suite à l'exposé par Monsieur le Maire du programme de l'opération « Cœur de Village ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de communes de Conques-Marcillac en vue de participer au financement de l'opération « Cœur de Village », à hauteur de cinquante mille euros, (50.000.00 €).

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

29 JUL. 2022

et publication ou notification du :

29 JUL. 2022

Le maire
Christian POUGET



Plan de financement général opération :
« Cœur de village » de la commune de Pruines.

Plan de financement général	Dépenses HT	Recettes		
Montant prévisionnel AMO	22 135.75 €	DETR	20%	66 496.15 €
Montant prévisionnel Travaux	310 345.00 €	Département	15%	50 000.00 €
		Région	25%	83 120.19 €
		Fond concours Communauté de communes	15 %	50.000.00 €
		Autofinancement	25 %	83 120.19 €
Total HT	332 480.75 €		100 %	332 736.53 €
TVA	66 486.15 €			
Total TTC	398 976.90 €			

Le maire,

Christian POUGET

